

NATIONS UNIES

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
OCT 19 1994



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2528^e SÉANCE : 3 AVRIL 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2528)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2528^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 3 avril 1984, à 15 h 30.

Président : M. Vladimir Alekseyevich KRAVETS
(République socialiste soviétique d'Ukraine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2528)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449).

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16449)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément aux décisions prises lors des séances qui ont déjà eu lieu sur cette question [2525^e et 2527^e séances], j'invite les représentants de Cuba, du Guyana, du Honduras, du Mexique, de la République arabe syrienne et de la Tchécoslovaquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Roa Kourí (Cuba), M. Sinclair (Guyana), M. Flores Bermúdez (Honduras), M. Marín Bosch (Mexique), M. El-Fattal (République arabe syrienne) et M. Kovačič (Tchécoslovaquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de

l'Algérie, d'El Salvador, de l'Ethiopie, de la Hongrie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la République démocratique allemande, de la République démocratique populaire lao, des Seychelles, du Viet Nam et du Yémen démocratique des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Sahnoun (Algérie), M. Martínez (El Salvador), M. Ibrahim (Ethiopie), M. Racz (Hongrie), M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), Mme Gonthier (Seychelles), M. Le Kim Chung (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

4. M. SHAH NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes persuadés que vos qualités personnelles, votre grande expérience et votre habileté diplomatiques seront d'une grande utilité pour permettre au Conseil de sécurité de traiter efficacement des problèmes dont il pourra être saisi ce mois-ci. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance et admiration à votre prédécesseur, M. Javier Arias Stella du Pérou, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

5. Comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil depuis la mort prématurée de M. Ahmed Sékou Touré, Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée. Je souhaite exprimer la profonde douleur que nous ressentons à l'occasion de sa mort et adresser à la délégation guinéenne nos condoléances les plus sincères. Le président Ahmed Sékou Touré était un

pionnier de la lutte contre le colonialisme qui a traversé le continent africain après la seconde guerre mondiale. C'était un combattant infatigable de la liberté, un éminent homme d'Etat de l'Afrique et un symbole de notre époque en tant que dirigeant courageux, attaché à la cause de la liberté, de la paix et du progrès. C'était l'un des pères fondateurs du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la conférence islamique. En tant que Président du Comité islamique pour la paix, il s'est attaché, sans ménager ses efforts, à essayer de mettre fin au conflit tragique entre notre région, poursuivant ses initiatives de paix, il s'est rendu au Pakistan, où il s'est fait aimer de nos dirigeants et de notre peuple, qui chériront toujours sa mémoire en tant que véritable ami et partagent avec leurs frères guinéens leur profonde douleur et tristesse.

6. La région troublée de l'Amérique centrale fait une fois de plus l'objet de l'examen du Conseil de sécurité, à la suite de la plainte présentée par le Nicaragua. Lorsqu'une plainte semblable du Nicaragua avait été examinée au Conseil en mars de l'année dernière, nous avons exprimé notre profonde inquiétude [2423^e séance] devant la façon dont les problèmes sont déformés dans la région, sous l'effet de l'ingérence et de l'intervention étrangères. Tout en restant sensibles à la situation tendue qui existait sur la frontière du Nicaragua avec le Honduras à ce moment-là et au risque de conflits armés entre Etats de la région, nous étions pleinement conscients de la nécessité impérieuse d'empêcher des mains étrangères de manipuler le processus de changement dans la région et de faire en sorte que le Groupe de Contadora ait toutes les chances possibles de mener à bien son initiative en vue de résoudre les contradictions régionales.

7. Récemment, la région de l'Amérique centrale a été la scène d'une extraordinaire activité diplomatique, politique et militaire, et la situation continue d'y être explosive. Néanmoins, nous restons convaincus que les efforts du Groupe de Contadora représentent le meilleur moyen de régler le conflit tragique qui afflige la région. Les décisions de Contadora représentent le cadre le plus complet et le plus propice pour une solution globale de toute la gamme des problèmes complexes de l'Amérique centrale. Elles comprennent des accords importants qui représentent des engagements politiques destinés à assurer la paix dans la région.

8. Les activités militaires dans la région ont pris de graves proportions et pourraient provoquer une conflagration plus large qui aurait des répercussions au-delà des frontières du Nicaragua et du Honduras ou de la région. Le Nicaragua a exprimé son inquiétude devant les manœuvres et exercices militaires qui ont lieu dans la région et qu'il considère comme une menace pour sa propre sécurité. Il s'est plaint d'une activité accrue de guérilla et rebelles dans son territoire, en affirmant qu'elle est appuyée de l'extérieur, et a

signalé le minage de ses ports, qui a causé des dégâts aux navires étrangers dans ses eaux.

9. Le minage des ports nicaraguayens est grave. Il a déjà entravé la libre navigation dans les eaux nicaraguayennes et représente un blocus partiel de ses ports. Le Pakistan déplore sans ambiguïté cette évolution de la situation, qui cause des souffrances pour le peuple nicaraguayen, et affirme le droit fondamental de toute nation de développer son économie et son système socio-politique à l'abri de toute coercition de l'extérieur.

10. Comme le Nicaragua, chaque pays de la région a le droit d'entreprendre ses propres programmes de développement. En même temps, ces pays doivent apprendre à tolérer et respecter les divergences socio-politiques dans leur voisinage et apprendre à vivre les uns avec les autres dans la paix et l'harmonie. Le processus politique au Nicaragua et en El Salvador, chacun à sa façon, vise à renforcer les institutions démocratiques et maintient la validité des systèmes pluralistes de la région. Le Groupe de Contadora, ainsi que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, dans le Communiqué qu'il a adopté le 15 mars [S/16422, annexe] ont noté avec intérêt les progrès réalisés en matière d'élections dans différents pays de la région et ont mis en relief l'importance qu'il y a à utiliser des processus démocratiques comme moyens d'aboutir à une réconciliation nationale dans les différents pays et à la détente dans la région.

11. Le Nicaragua a invoqué son droit, en vertu de la Charte, de soumettre ses inquiétudes au Conseil de sécurité, qui a la nette responsabilité de lui donner entière satisfaction dans le contexte régional. Ses décisions doivent aider plutôt qu'entraver le processus de Contadora. Nous avons clairement lu ce message dans l'importante déclaration du représentant du Mexique à la 2527^e séance, qui a dit avec éloquence que les pays de la région devaient eux-mêmes trouver une solution régionale à la situation complexe existant en Amérique centrale. En conséquence, alors que nous entamons des consultations pour formuler une réponse du Conseil de sécurité qui satisfasse les inquiétudes du Nicaragua tout en ne portant pas préjudice au processus de Contadora, nous attendons avec intérêt les opinions des pays de la région, et notamment des membres du Groupe, dont la coopération est indispensable pour la paix dans la région.

12. Je saisis cette occasion pour déclarer notre ferme appui au Gouvernement et au peuple nicaraguayens dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter les graves problèmes auxquels ils doivent faire face à l'heure actuelle. Nous espérons que tous les Etats d'Amérique centrale aideront le processus de paix et de coexistence, qui leur permettra d'édifier leurs sociétés respectives conformément à leurs aspirations et à l'abri de toute intervention et ingérence de l'étranger.

13. M. LUNA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la direction de nos travaux pour le mois d'avril. Je suis certain que, sous votre direction habile et intelligente, le Conseil de sécurité pourra obtenir des résultats fructueux au cours de cette période. Je voudrais également, au nom de M. Javier Arias Stella, remercier les différentes délégations qui ont pris part au débat pour les paroles aimables et élogieuses qui lui ont été adressées en sa qualité de Président du Conseil de sécurité le mois dernier.

14. Le Conseil de sécurité a convoqué une fois de plus pour examiner de nouvelles, mais aussi d'anciennes dénonciations de la part du Gouvernement nicaraguayen concernant la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Nicaragua, qui a occasionné des pertes de vies humaines et des dommages matériels et qui, de par sa nature même, compromet gravement l'infrastructure économique de cette nation sœur d'Amérique latine.

15. L'exposé détaillé fait en deux occasions [2525^e et 2527^e séances] par le représentant du Nicaragua prouve que la situation que traverse son pays non seulement persiste mais tend aussi à s'aggraver de manière alarmante. Le minage des ports dont nous avons eu connaissance ces derniers mois a endommagé des navires et blessé des équipages de différentes nationalités, causant de ce fait une inquiétude et une appréhension compréhensibles chez ceux qui naviguent normalement le long des côtes du Nicaragua.

16. Ma délégation a écouté avec attention les interventions prononcées jusqu'ici dans le cadre de l'examen des faits que je viens de mentionner. Dans aucune de ces interventions, les faits n'ont été démentis ni qualifiés de faux. Nous devons par conséquent en déduire que leur véracité n'est pas mise en doute. La délégation du Pérou tient donc à souligner ce qui suit.

17. Premièrement, nous réprouvons l'intensification des actes hostiles perpétrés contre le Nicaragua et de cette nouvelle phase d'opérations contre ses installations portuaires, dont la victime est dans tous les cas le peuple nicaraguayen lui-même.

18. Deuxièmement, nous sommes profondément inquiets devant la grave accusation formulée au cours de ce débat concernant des actes visant à faire obstacle au commerce maritime nicaraguayen, ce qui représenterait un blocus de fait et une violation du droit à la libre navigation internationale.

19. Troisièmement, nous sommes convaincus que l'augmentation de la présence militaire étrangère et la course irrationnelle aux armements dans la région centraméricaine n'ont d'autre effet que de renforcer la méfiance et les

tensions et de prêter créance aux accusations que s'adressent mutuellement les nations de l'isthme, notamment en matière de déstabilisation, de trafic d'armes, de terrorisme de tout genre et d'un appui à l'insurrection.

20. Quatrièmement, nous réaffirmons notre ferme appui aux résolutions 530 (1983) du Conseil de sécurité et 38/10 de l'Assemblée générale. Ces deux textes ont été adoptés par consensus et ils reflètent fidèlement les principes et les engagements que la communauté internationale espère voir respectés par les parties intéressées dans cette crise lamentable.

21. Cinquièmement, nous croyons qu'il est nécessaire de réitérer d'urgence et avec force notre appui aux efforts du Groupe de Contadora dans la recherche d'un règlement négocié et global, qui jetterait les bases d'une paix renforcée dans la région; il est évident que la cessation immédiate de tous les actes d'hostilité contre les pays d'Amérique centrale et entre eux est une condition *sine qua non*, si l'on veut que le Groupe de Contadora obtiennent des résultats tangibles; c'est un comportement qui doit exister dans le cadre même de la négociation et en dehors de celle-ci.

22. Sixièmement, il est également important que tout un chacun entende l'appel très énergique en faveur du respect et de l'observation scrupuleuse des principes et des normes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux. En ce qui concerne les plaintes présentées par le Nicaragua, et ceci vaut d'une façon générale, pour toutes les Républiques d'Amérique centrale — nous devons exiger le strict respect des principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, du droit à l'autodétermination, des obligations internationales, du règlement pacifique des différends et de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Etats.

23. En même temps, il est évident que les attentats déplorables commis contre la sécurité et la stabilité du Nicaragua représentent une étape cruciale dans le contexte plus vaste de la problématique politique, économique et sociale pressante de l'Amérique centrale. Les peuples de la sous-région traversent une période particulièrement critique. Ce processus, dans lequel les peuples d'Amérique centrale se prononcent sur leurs options nationales et, en fin de compte, sur leur avenir, et où sont en jeu des valeurs universelles — liberté, démocratie, bien-être et justice — exige non seulement la maturité et l'engagement des protagonistes, mais aussi la compréhension et l'appui rationnel et judicieux de la communauté internationale, et tout particulièrement de ceux qui, de par la géographie et l'histoire, sont appelés à avoir des liens et un comportement plus constructifs.

24. Dans le cas plus particulier de la situation en Amérique centrale, le Groupe de Contadora est le dépositaire légitime de la confiance et des idéaux de paix de l'Amérique latine, des pays non alignés et de la presque totalité de la communauté internationale. L'appui apporté aux démarches entreprises par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela demeure unanime à tous les niveaux. Dans le cadre du système interaméricain et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, comme nous l'avons déjà mentionné, on a adopté des textes qui font l'éloge de l'œuvre que réalisent ces pays et dans lesquels ces derniers sont exhortés à persévérer dans leurs efforts. Toutefois, comme l'ont déjà noté plusieurs délégations, la réalité qui prévaut dans la région, caractérisée notamment par des circonstances pour lesquelles nous sommes réunis aujourd'hui et par une vision erronée et dangereusement simpliste de la crise centraméricaine, fait obstacle à la voie du dialogue et de la négociation entre les gouvernements directement intéressés qu'essaie de tracer de façon permanente et avec tant de persévérance le Groupe de Contadora.

25. Nous notons par conséquent que le Groupe de Contadora a un long chemin à parcourir et que son œuvre de paix a toujours besoin de notre appui le plus ferme et le plus constant. Nous pensons opportun de rappeler ici que le groupe de pays susmentionné non seulement se propose de réaliser une coexistence harmonieuse entre les nations centraméricaines, conformément aux principes du droit international et dans un climat de sécurité et de stabilité, mais qu'il aspire également à aider les parties à établir un cadre juridique et institutionnel de coopération économique et sociale devant permettre à la sous-région de retrouver le chemin de l'intégration et de la complémentarité.

26. Cette vision d'une solution pacifique globale et définitive, tenant compte des intérêts légitimes de tous les peuples centraméricains, et réalisée sous les auspices du groupe de Contadora dans un contexte exclusivement régional, est la vision que le Gouvernement du Pérou espère voir se traduire dans la réalité.

27. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, vous assumez vos hautes fonctions en ce beau mois d'avril qui normalement amène un dégel bienvenu à la suite des longs mois d'hiver. Le soleil d'aujourd'hui est une manifestation concrète de ce changement climatique. Au moment où je vous félicite, par conséquent, j'ose espérer que, malgré les obstacles redoutables qui se dressent devant nous, le débat que nous avons sur cette question, sous votre présidence, annoncera le dégel attendu depuis si longtemps dans le climat international. Votre prédécesseur a déjà apporté une contribution fort précieuse à cet égard par la manière, comme une étoile du firmament et comme il sied à son nom, dont il

a su diriger les travaux du Conseil au cours de ce mois orageux de mars.

28. Presque tout ce qu'il fallait dire au sujet de la question dont nous discutons a déjà été exprimé de manière très éloquente dans toutes les déclarations prononcées au Conseil, notamment aux réunions d'hier et d'aujourd'hui. Après avoir écouté les déclarations liminaires des protagonistes, nous avons en effet eu l'avantage d'entendre les vues et les préoccupations importantes des pays de la région et des observateurs objectifs qui essaient vraiment d'encourager l'approche pacifique du Groupe de Contadora.

29. Ma propre délégation est déjà intervenue deux fois au Conseil sur cette question; nous estimons que les remarques que nous avons faites en ces occasions demeurent valables aujourd'hui et nous ne pensons donc pas qu'il soit nécessaire de les répéter. Cependant, il reste, à notre avis, une considération supplémentaire que nous voudrions souligner.

30. Lorsque j'ai pris la parole au Conseil, le 28 mars, [2522^e séance], j'ai souligné que "les principes internationalement reconnus ont un contenu bien précis et énoncent des normes contraignantes de comportement entre Etats. J'ai ajouté que "les mots très précis qui composent chaque principe pertinent donnent une description exacte du comportement international que chacun d'entre nous doit avoir."

31. Les deux principes qui semblent essentiellement au centre de notre attention en ce qui concerne cette question sont ceux qui stipulent la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

32. Le 1^{er} août 1975, en ces jours lointains où le mot "détente" était encore employé à bon escient et considéré comme un mot noble, digne de figurer dans le dictionnaire politique et dans le discours des relations internationales, les pays d'Europe, avec le Canada, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, ont signé l'Acte final d'Helsinki. Dans le décalogue des principes négociés laborieusement lors d'une conférence marathon de deux ans, les deux principes que j'ai déjà mentionnés et qui s'appliquent essentiellement au débat d'aujourd'hui ont été définis dans les termes suivants :

"Les Etats participants s'abstiennent de toute intervention, directe ou indirecte, individuelle ou collective, dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat participant, quelles que soient leurs relations mutuelles.

“Ils s’abstiennent en conséquence de toute forme d’intervention armée ou de la menace d’une telle intervention contre un autre Etat participant.

“Ils s’abstiennent de même, en toutes circonstances, de toute autre acte de contrainte militaire ou politique, économique ou autre, visant à subordonner à leur propre intérêt l’exercice par un autre Etat participant des droits inhérents à sa souveraineté et à obtenir ainsi un avantage quelconque.

“Ils s’abstiennent en conséquence, entre autres, d’aider directement ou indirectement des activités terroristes ou des activités subversives ou autres visant au renversement violent du régime d’un autre Etat participant.”

33. Le deuxième principe, le non-recours à la menace ou à l’emploi de la force, est défini comme suit :

“Les Etats participants s’abstiennent dans leurs relations mutuelles, ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l’emploi de la force, soit contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique d’un Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies et la présente Déclaration. Aucune considération ne peut être invoquée pour servir à justifier le recours à la menace ou à l’emploi de la force en violation de ce principe.

“En conséquence, les Etats participants s’abstiennent de tout acte constituant une menace d’emploi de la force ou un recours direct ou indirect à la force contre un autre Etat participant. De même ils s’abstiennent de toute manifestation de force visant à faire renoncer un autre Etat participant au plein exercice de ses droits souverains. De même, ils s’abstiennent aussi dans leurs relations mutuelles de tout acte de représailles par la force.

“Aucune menace ou aucun emploi de la force de ce genre ne sera utilisé comme un moyen de résoudre les différends, ou les questions qui pourraient entraîner des différends entre eux.”

34. Ces principes sont si importants qu’ils méritent d’être répétés. Ils sont brefs et vont droit au but. Ils sont si profondément enracinés dans le droit international que les Etats participants, ayant souligné l’importance primordiale des dix principes et leur application égale et sans réserve déclarent “qu’ils ont l’intention de s’inspirer des principes contenus dans la présente déclaration”.

35. En raison de leur universalité, ces principes engagent tous les Membres de l’Organisation des Nations Unies. La responsabilité qui en découle retombe peut-être

plus lourdement encore sur ceux qui ont souscrit à l’Acte final d’Helsinki et, en particulier, sur les membres permanents du Conseil de sécurité.

36. Cela se passait voilà près de dix ans. De nombreux événements malheureux se sont produits depuis lors et sont venus troubler la scène internationale; mais les mots de ces principes demeurent valables comme normes régissant strictement le comportement international. Nous demandons donc à tous les intéressés de respecter ces normes, non pas seulement en paroles mais dans la pratique. Les normes demeurent valables en toutes circonstances, même si d’autres pays y ont fait entorse dans d’autres domaines, dans un passé récent, et même si les choix de politique générale peuvent faire l’objet — ce qui est admirable — d’un débat libre et ouvert sur le plan national.

37. Une fois de plus, même en présence de ces nouvelles décourageantes portées à notre attention — et l’on a été jusqu’à empêcher de fournir une assistance humanitaire au Nicaragua — certains éléments positifs demeurent. Le Groupe de Contadora poursuit résolument sa tâche en établissant les directives équilibrées nécessaires au progrès régional. Des ouvertures pacifiques continuent d’être faites par le Nicaragua en dépit des difficultés énormes qu’il rencontre. Il y a eu également une reconnaissance tardive par les Etats-Unis de la crise en Amérique centrale, de la compassion pour son peuple et de l’espoir pour son avenir dans une approche bipartisane. Dans la mesure où ces éléments favorisent, dans la pratique, les objectifs établis par le Groupe de Contadora, ils doivent être encouragés, de la même façon que l’aventurisme militaire doit être condamné.

38. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous féliciter à l’occasion de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que votre riche expérience diplomatique facilitera nos travaux. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Arias Stella, qui, avec énormément de tact et une grande compétence, a exercé les fonctions de Président pendant le mois de mars. Sa diplomatie a contribué dans une large mesure au succès de nos travaux.

39. La délégation soviétique a accueilli avec compréhension l’appel urgent lancé par le Nicaragua au Conseil de sécurité. L’évolution alarmante de la situation dans son pays rend sa demande justifiée et fondée. Il y a quelques mois à peine, le Conseil de sécurité a été obligé d’examiner la question des actes agressifs commis contre le Nicaragua. Pourtant, le danger qui pesait sur le peuple de ce pays n’a pas diminué; au contraire, il continue de s’intensifier.

40. En violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, on intensifie une politique de préparatifs militaires autour du Nicaragua. Les régions avoisinantes d'Amérique centrale sont transformées en têtes de pont pour les opérations militaires; on y a créé de nombreuses bases et des terroristes somozistes y ont établi leur camps. Ces groupes effectuent des attaques, tuent des habitants pacifiques et cherchent à déstabiliser la vie économique du pays. Lors des déclarations circonstanciées qu'il a faites au Conseil de sécurité, le représentant du Nicaragua, M. Chamorro Mora, a fait état de nombreuses preuves qui confirment ces faits.

41. Chacun sait parfaitement qui se trouve derrière ces activités terroristes, qui les finance, qui les dirige et qui fournit les armes. En fait, non seulement les dirigeants des Etats-Unis ne cherchent pas à dissimuler leur rôle dans ces violations grossières de la paix et du droit international, mais ils s'en vantent ouvertement. Guère n'est besoin d'envoyer sur place une commission d'enquête pour établir la vérité car il est difficile de citer un autre exemple où un Etat reconnaît ouvertement sa participation à des actes d'agression contre un autre.

42. Ces derniers jours ont été marqués par une intensification particulièrement nette des activités militaires de Washington dans la région de l'Amérique centrale. Sous prétexte de leur faire effectuer des manœuvres d'entraînement de routine, des unités des forces navales ont été concentrées le long des frontières du Nicaragua, Etat non aligné, et l'on a signalé dans la région un accroissement des activités aériennes de même qu'un redéploiement des Marines. En outre, des pistes d'atterrissage, des ports et des installations de stockage d'armes sont construits à la hâte.

43. Le 1^{er} avril, des manœuvres de grande envergure ont été entreprises en Amérique centrale. Comme l'a déclaré le Pentagone, ces manœuvres comprendront des exercices portant sur "tous les aspects des actions militaires contemporaines", y compris des opérations de débarquement. Un indice particulièrement alarmant se dégage de la communication parue dans la presse des Etats-Unis selon laquelle des soldats américains participeront directement à ces opérations militaires.

44. Quelle est la raison de tous ces événements autour du Nicaragua ? La Maison Blanche ne cache pas que son objectif principal est, comme elle l'a toujours proclamé par le passé, d'obliger le peuple du Nicaragua à s'écarter de la voie de développement autonome qu'il a choisie, et de rétablir dans ce pays, comme dans toute l'Amérique centrale, son contrôle total. En juillet dernier, Washington a ouvertement déclaré qu'il ne croyait pas à la possibilité d'un règlement pacifique dans la région aussi longtemps que les dirigeants sandinistes seront au pouvoir. Washington demande tout simplement qu'un Etat souverain mo-

diffie ses structures politiques et économiques et change de politique extérieure. Il n'est pas incorrect de dire qu'une telle attitude à l'égard d'un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, représente, en fin de compte, une menace pour tout pays en développement, pour tout pays non aligné.

45. Ici, dans cette salle, la délégation des Etats-Unis prend plaisir à faire des leçons de morale sur la "violence", "l'assassinat et le terrorisme" et cherche à "oblitérer la différence existant entre la paix et la guerre, entre le civil et le militaire, entre la politique et le crime." Les peuples d'Amérique latine connaissent cependant mieux que quiconque la véritable nature des actes de ces professeurs de morale qui, poursuivant leurs visées hégémonistes, n'hésitent pas à recourir ouvertement au terrorisme et à la violence. Je ne m'attarderai pas sur les événements passés; il me suffira de mentionner l'agression commise contre la Grenade il y a six mois seulement.

46. Il est difficile de ne pas mentionner ici également le peuple héroïque de Cuba. Depuis 25 ans, il résiste aux tentatives qui sont faites pour l'étouffer par le blocus, le sabotage économique et l'agression armée et aux complots visant à assassiner ses dirigeants. L'on ne peut pas douter que l'aventure américaine contre le Nicaragua s'achèvera de façon aussi pathétique que celle qui a eu lieu dans la baie des Cochons.

47. Il est parfaitement clair pour tout observateur objectif que, pour les impérialistes, il n'est plus question de droits de l'homme, de démocratie et de liberté des peuples lorsque les peuples cherchent à se libérer de l'exploitation économique et à s'engager sur la voie du développement autonome, en rejetant le diktat et l'hégémonie.

48. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Tchernenko, a déclaré le 29 mars dernier :

"L'on peut juger de la valeur de la prétendue disposition des Etats-Unis à prendre des mesures en faveur d'un relâchement de la tension internationale, à agir dans un esprit de modération et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force en prenant comme exemple le cas du Nicaragua contre qui les services secrets américains et leurs hommes de main mènent, en fait, une guerre non déclarée. Ils sèment partout la violence et tuent des civils pacifiques. Pense-t-on à Washington que cette politique de terrorisme d'Etat et d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains est considérée par les peuples du monde comme une politique de paix ? Si on le pense, on se trompe lourdement."

49. Ces derniers temps, le Conseil de sécurité a été le témoin de nouvelles manifestations de cette politique de

terrorisme d'Etat. Il s'agit d'actes dirigés contre les navires marchands étrangers qui se rendent au Nicaragua ou naviguent dans ses eaux territoriales. Des mines ont été posées dans les parages maritimes de ce pays, dans ses eaux territoriales et dans ses ports. Plusieurs navires étrangers ont déjà été endommagés par l'explosion de ces mines, notamment le pétrolier soviétique *Lugansk*.

50. Le Gouvernement de l'Union soviétique a protesté énergiquement auprès du Gouvernement des Etats-Unis et l'a averti qu'il serait tenu pleinement responsable de toutes les conséquences que pourrait entraîner la poursuite de tels actes. Dans la note du Gouvernement soviétique remise le 21 mars au Chargé d'affaires des Etats-Unis par un membre du Politburo du Comité central, Premier Vice-Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et Ministre des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, a déclaré notamment

“Le caractère et l'ampleur de ces opérations criminelles ne font pas douter qu'elles sont mise en œuvre avec la participation directe de services et de personnes qui relèvent du Gouvernement des Etats-Unis, qui est ainsi coupable de la violation d'un des principes fondamentaux du droit international : la liberté de navigation.”

51. Nous voudrions demander à la délégation des Etats-Unis si le gouvernement actuel se rend compte qu'il ouvre un nouveau chapitre extrêmement dangereux dans l'histoire du terrorisme international, aux conséquences imprévisibles pour de nombreux pays du monde. Est-ce qu'il se rend compte qu'il joue avec le feu et que le minage des ports d'autres pays en temps de paix est non seulement une violation grossière et manifeste du droit international, mais aussi une mesure grave qui pourrait conduire à l'anarchie internationale, situation contre laquelle le Secrétaire général nous a mis en garde dans son rapport annuel de 1982 ? Nous tenons également à appeler l'attention sur le fait que l'Etat qui se livre à ce terrorisme est celui-là même qui se prononce énergiquement pour la liberté de navigation. En outre, le Président de cet Etat a déclaré qu'il était nécessaire de “prévenir des conflits qui pourraient menacer les voies maritimes”. Il n'est donc pas étonnant que, lors d'une émission télévisée diffusée le 1^{er} avril, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Schultz, n'ait pas pu répondre à la question suivante : en quoi le minage des eaux territoriales du Nicaragua est-il différent des autres actes de terrorisme international ?

52. Dans ces conditions, l'on peut seulement s'étonner que certaines puissances maritimes, alliées des Etats-Unis, préfèrent fermer les yeux sur cette question bien que cette nouvelle étape dans le développement du terrorisme international crée les dangers considérables pour elles aussi.

53. La délégation soviétique estime que le Conseil de sécurité s'acquitterait de son devoir s'il condamnait le minage des ports et des eaux territoriales en tant qu'actes de terrorisme d'Etat.

54. La démarche pratique des Etats-Unis montre qu'ils ne cherchent pas un règlement politique pacifique en Amérique centrale mais qu'ils misent ouvertement sur l'élargissement du conflit. Ces actes représentent une violation grossière des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

55. En ce qui la concerne, l'Union soviétique affirme son appui à la juste cause du peuple du Nicaragua qui défend sa liberté et son indépendance.

56. L'Union soviétique est en faveur d'un règlement pacifique de la situation alarmante qui a surgi en Amérique centrale. Elle souhaite que les Etats du Groupe de Contadora œuvrent activement, et on pourrait même dire plus activement, en ce sens. Bien entendu, l'évolution de la situation dans cette région vers la stabilisation ou vers l'élargissement du conflit, comme c'est le cas à l'heure actuelle, dépendra dans une grande mesure du Conseil de sécurité, des Etats qui le composent et de nous, leurs représentants.

57. M. KHALIL (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer nos félicitations sincères pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes persuadés que votre vaste expérience diplomatique garantira le déroulement harmonieux de nos travaux. Une fois de plus, je voudrais exprimer la satisfaction et l'admiration de notre délégation devant la manière exemplaire avec laquelle M. Javier Arias Stella, du Pérou, a exercé ses fonctions de président du Conseil de sécurité le mois dernier.

58. La nature de la crise qui afflige les peuples d'Amérique centrale n'est qu'un autre aspect de la souffrance de l'homme dans le tiers monde qui aspire à la liberté, à ses droits et à sa part de prospérité et de développement et qui souhaite exercer ses droits politiques à l'abri de toute intervention étrangère ou de pressions internes.

59. Les problèmes du tiers monde et les aspirations légitimes de son peuple, avec le lourd fardeau du sous-développement économique et social et les lourdes responsabilités qu'impliquent pour les gouvernements et les dirigeants les aspirations légitimes de leurs peuples, n'ont rien de nouveau pour l'Egypte, qui fait partie du tiers monde.

60. De ce point de vue, et étant donné que l'Egypte appartient au mouvement non aligné, nous nous rendons compte de la nature des problèmes auxquels font face le

Gouvernement et le peuple du Nicaragua et des défis qui leur sont lancés. Compte tenu de sa propre expérience historique, l'Égypte peut également affirmer que les États d'Amérique centrale connaissent des difficultés analogues qu'ils ne pourront surmonter qu'en créant un climat régional fondé sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le refus de l'affrontement et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, sur l'application du principe des relations de bon voisinage et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région et sur le droit des peuples de choisir le système économique et politique qui leur convient.

61. L'Égypte s'associe aux délégations qui ont exprimé leur inquiétude devant la récente intensification de la violence et de la contre-violence qui s'élargit en Amérique centrale. Ses effets tragiques et destructeurs se répercutent sur les personnes et les peuples de la région et menacent de plus en plus la paix et la sécurité internationales.

62. Nous avons suivi avec une vive inquiétude les nouvelles à propos des dégâts causés aux divers navires marchands à la suite du minage de ports nicaraguayens. Cela provoque de nouvelles privations et de nouvelles tragédies pour le peuple du Nicaragua et l'empêche d'obtenir l'assistance étrangère à laquelle il a droit.

63. En plus des efforts et des positions bien connus des pays non alignés, qui reposent sur des principes fermes et les résolutions des Nations Unies — notamment la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale adoptée par consensus — un effort novateur et constructif est en cours de la part des États du Groupe de Contadora; c'est un effort dont a lieu d'être satisfait et qui mérite d'être encouragé. Nous devrions demander au Groupe de Contadora de poursuivre cet effort. Un jalon important est représenté par la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [S/15877, annexe] du 17 juillet 1983 et le Document exposant les objectifs visés, figurant dans l'annexe du document S/16041. C'est là un effort sincère et constructif qui émane de l'intérieur même de la région. Ma délégation estime que nous avons tous le devoir d'apporter un appui positif aux efforts du Groupe de Contadora dans l'accomplissement de sa mission.

64. L'Égypte estime que les peuples doivent choisir librement leur système économique et social, à l'abri de toute intervention étrangère; nous croyons également en l'inviolabilité des frontières entre États. Nous demandons l'abandon de la violence et de la force. Nous sommes en faveur du dialogue en vue de créer en Amérique centrale le climat nécessaire pour que les peuples et les gouvernements légitimes puissent faire face à leurs problèmes et surmonter le legs du colonialisme et de l'exploitation en

réalisant les aspirations et les espoirs légitimes des peuples de la région.

65. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*): L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

66. M. BURWIN (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*]: Monsieur le Président, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a déjà eu l'occasion de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de remercier le représentant du Pérou pour la manière dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

67. Comme il l'a déjà fait récemment, le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour examiner un autre chapitre dans les provocations et les actes d'intervention et d'agression entrepris par le Gouvernement américain contre des peuples qui refusent de se soumettre à son hégémonie et à ses intérêts colonialistes.

68. Le Conseil a entamé récemment l'examen de la question des actes d'agression des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne et de l'intervention américaine flagrante dans nos affaires. Le Conseil a repris cet examen hier [2526^e séance]. J'affirme que les États-Unis ne se sont pas départis de leur politique agressive et préméditée à l'encontre de la Libye depuis la naissance de notre Révolution en 1969, autrement dit depuis qu'un nouveau chapitre de l'histoire du peuple libyen a commencé. En effet, grâce à sa lutte et à sa foi, ce petit peuple a réussi à obtenir l'évacuation des bases américaines d'agression, à mettre un terme aux monopoles du pétrole dans la région, à adopter le slogan de la libération économique et à nationaliser son industrie du pétrole afin d'appuyer les forces de la libération en Afrique australe, la lutte du peuple de Palestine et d'embrasser la politique non alignée contre le colonialisme, le racisme et le sionisme.

69. Depuis lors, la Jamahiriya arabe libyenne a été la victime des provocations, des menaces et des actes d'agression directe ou indirecte du Gouvernement américain. Ces actes d'agression ont revêtu différentes formes: les pressions économiques, le déploiement de ses forces navales et aériennes au large des côtes libyennes, l'envoi d'avions AWACS dans les États voisins afin de s'y livrer à des missions d'espionnage contre mon pays et l'organisation de manœuvres militaires près de ses frontières. De temps à autre, le Gouvernement américain, en coordination avec ses fantoches dans la région, orchestre certains incidents afin de multiplier ses actes d'agression et de provocation contre des peuples libres et indépendants.

70. Les actes d'agression américains ne se limitent pas aux provocations militaires. Ils comprennent également les campagnes de diffamation dans la presse pour permet-

tre au Gouvernement américain de désinformer et de déformer les respectables positions de principe de la Jamahiriya arabe libyenne sur la question de la liberté dans le monde.

71. Nous avons déjà dit devant ce Conseil que la Jamahiriya n'était pas la première victime de la chaîne des actes d'agression américains et qu'elle ne serait pas non plus la dernière. La majorité des orateurs qui ont pris la parole à ce sujet ont appuyé ce point de vue. La réunion d'aujourd'hui confirme la validité de ce que nous avons dit. Le Conseil examine une fois de plus l'escalade des provocations et des actes d'agression lancés contre un autre Etat non aligné, le Nicaragua. Ce pays, lui non plus, ne sera pas la dernière victime de tels actes. Bien d'autres Etats encore seront les victimes de l'agression américaine.

72. L'actuel Gouvernement américain n'a reculé devant rien pour empêcher les peuples d'Amérique centrale de réaliser leurs aspirations légitimes et pour déstabiliser la région afin d'en renverser les régimes dits non amicaux, y compris le régime progressiste au Nicaragua.

73. La nouvelle phase de l'agression contre le Nicaragua, agression qui n'a cessé depuis l'apparition du régime révolutionnaire progressiste, a été planifiée à tous les niveaux par le Gouvernement des Etats-Unis. Afin de réaliser ses objectifs, ce gouvernement a mobilisé les gouvernements fantoches de la région, a financé et organisé les campagnes de terrorisme dirigées contre le peuple du Nicaragua et appuyé chacune des opérations militaires lancées contre ce peuple. Il s'est servi de certains Etats comme têtes de pont pour exécuter ses plans et il a appuyé ce qui reste des éléments armés des gardes somozistes stationnés aux frontières du Nicaragua. D'énormes ressources financières ont été consacrées aux plans visant à organiser l'opposition à l'intérieur comme à l'extérieur du Nicaragua et pour envoyer des avions-espions glaner des informations sur les forces contre-révolutionnaires. La violation des eaux territoriales du pays et le minage de ses ports ont provoqué de nombreux incidents. L'un de ces incidents a été l'explosion d'une mine, le 20 mars 1983, qui devait endommager un navire soviétique transportant du pétrole au Nicaragua. Il y a eu également le sabordage du *Pescasa*, qui a touché une mine en arrivant à quai; puis les dommages causés à l'*Inderchaser*, battant pavillon panaméen, alors qu'il quittait le port de Corinto le 28 mars.

74. Le Gouvernement des Etats-Unis qui, par l'intermédiaire de la Central Intelligence Agency (CIA), provoque ces incidents, porte la responsabilité des pertes humaines et matérielles résultant de ces incidents et d'autres survenus auparavant, lesquels sont considérés comme des actes de terrorisme qui mettent en danger la sécurité de la navigation internationale.

75. L'agression commise aujourd'hui contre le Nicaragua s'inscrit dans le contexte de l'hégémonie impérialiste pratiquée par le Gouvernement des Etats-Unis pour étendre encore et consolider son influence en divers points du monde sous prétexte de protéger ses intérêts stratégiques et économiques. J'en veux pour preuves de la politique agressive menée par ce gouvernement, son escalade militaire, la création de ses forces de déploiement rapide, les provocations lancées contre les Etats qui refusent d'être dans son sillage, son opposition aux mouvements de libération nationale, la création de foyers de tension, sa tendance à semer la discorde et à provoquer les dissensions et l'organisation de manœuvres militaires à des fins de provocation.

76. Notre région arabe souffre du complot américano-sioniste ourdi contre elle et de l'appui sans limite que le Gouvernement américain accorde au sionisme afin de perpétuer l'agression et l'expansion. Ce complot a abouti à l'invasion du Liban par Israël et aux perpétuels actes d'agression contre le peuple frère de Syrie. Cela vaut également pour le régime sud-africain.

77. L'emploi ou la menace de la force dans les relations internationales sape la confiance de la communauté internationale dans le principe de la sécurité collective. Le Gouvernement des Etats-Unis a foulé aux pieds les conventions et autres instruments internationaux. Il l'a fait, non pour défendre les droits des peuples qui luttent pour la liberté, mais pour priver de leur liberté et tuer des hommes en Namibie, en Palestine, au Liban, à la Grenade, au Nicaragua et dans tant d'autres parties du monde.

78. Aujourd'hui, le Nicaragua est la victime des actes terroristes d'agression commis par les Etats-Unis. Nous devons être aux côtés du Nicaragua et l'aider, car aider ce pays signifie que nous sommes du côté du droit et de la justice. A cet égard, la position de la Jamahiriya arabe libyenne est conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, aux déclarations du Mouvement des pays non alignés et aux initiatives du Groupe de Contadora, qui réclament le respect de l'intégrité territoriale du Nicaragua et la recherche de solutions aux problèmes de l'Amérique centrale par des moyens pacifiques, comme le dialogue et la coopération entre tous les Etats de la région, à l'abri de l'intervention étrangère.

79. Enfin, nous réaffirmons que la Jamahiriya arabe libyenne est solidaire du peuple du Nicaragua qui lutte pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*): L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. ROA-KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité d'intervenir dans le débat actuel.

82. Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour écouter une plainte du Gouvernement nicaraguayen. C'est exactement la sixième fois que la révolution sandiniste doit venir devant cette instance, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il ne le fait pas par simple goût de la rhétorique ni pour lasser les membres du Conseil ou empêcher ses voisins de se défendre contre je ne sais quelles menaces — comme l'on prétend nous faire croire avec malveillance — mais parce que le danger d'agression, ou mieux encore, l'intensification soutenue des actes d'agression lancés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique contre ce pays d'Amérique centrale, au fil des deux dernières années, montre à l'évidence que ce gouvernement n'a renoncé ni à son dessein interventionniste ni à sa prétention illusoire de renverser le Conseil du gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua.

83. Comme le héraut dolent des doux séraphins qu'on peut voir sur les retables, la représentante des Etats-Unis se plaint que le Nicaragua dénonce à nouveau les forfaits qui sont chaque jour perpétrés contre ses fils, ses ports, ses usines, ses navires et ses villages à partir du territoire occupé du Honduras et — contre le gré de ses gouvernants — à partir du Costa Rica, par des mercenaires armés, entraînés et dirigés par la CIA, le Pentagone et le Gouvernement des Etats-Unis. Elle se plaint amèrement de ce que le Nicaragua se présente comme "... la victime pacifique et innocente d'une agression orchestrée par les Etats-Unis" [*voir 2525^e séance, par. 73*]. Nous sommes émus presque jusqu'aux larmes devant une telle calomnie. Que de médisance contre les bienfaiteurs irréprochables de l'humanité !

84. Comment peut-on croire, en vérité, que le simple fait de demander 21 millions de dollars au Congrès des Etats-Unis pour financer les opérations des anciens gardes somozistes peut être qualifié d'"orchestration de l'agression" contre le Nicaragua ? Qui pourrait prétendre que les 60 millions de dollars investis ces deux dernières années — d'après la presse américaine —, dans le financement des opérations clandestines contre le Nicaragua ne sont pas quelque chose d'aussi légitime que la réduction des fonds destinés au bien-être social ou aux opérations financières personnelles des collaborateurs de haut niveau du président Reagan, qui sont parfois rapportées dans la presse ?

85. Est-ce à dire que le fait que les actions contre le Nicaragua représentent de nettes violations de la Charte

des Nations Unies et du droit international pourrait être une raison suffisante pour troubler le petit déjeuner de celui qui les autorise ?

86. Comment pourrait-il cesser d'enfourcher son cheval favori, de plaisanter sur son âge, ou fustiger le communisme — responsable de tous les maux de la terre — ou louer les exterminateurs démocratiques du peuple salvadorien, les adorables militaires du Honduras — si complaisants et si dociles, même au moment de simuler des coups d'état internes et de remplacer un fantoche par un autre — lorsque se trouvent en jeu rien de moins que les intérêts vitaux sacro-saints des Etats-Unis ?

87. Les membres du Conseil ont, j'en suis certain, parfaitement perçu le grave danger qui menace ce géant du nord sans défense et pacifique. La menace des coqs de combat tachetés de grains de maïs, la secousse terrible des volcans, l'assaut irrésistible des rythmes de l'arbre de mai annoncent l'effondrement des dominos, la faillite de l'American way, la fin de Billy the Kid, de Madison Avenue et de la légende d'El Alamo.

88. Par conséquent, ce n'est pas trop que de demander que le Congrès alloue 21 millions pour 1984 pour miner d'autres ports nicaraguayens, ou permettre un autre passage par Corinto et El Bluff; pour détruire de nouveaux réservoirs de pétrole, des hameaux ou des écoles; pour assassiner d'autres fillettes, comme Etelevina Cárdenas, ou des pêcheurs tranquilles de l'Atlantique ou du Pacifique; pour endommager des vaisseaux battant pavillon japonais, panaméen, libérien ou soviétique.

89. Qui s'intéresse à la libre navigation après tout ? La libre circulation, le développement sans entraves du commerce international comptent-ils par hasard devant les terribles dangers détectés par la Commission Kissinger l'ambassadeur Stone, le chef de la CIA et Dick Tracy en personne ?

90. Assurément, personne ne pensera que le tapage belliciste, l'envoi de flottes dans le Golfe, le commencement des manœuvres "Ocean Venture 84" et les déclarations du chef du Commandement sud dans ce qu'on appelle la Zone du Canal, devant la "fermeture" hypothétique du détroit d'Ormuz, des voies de navigation des Caraïbes ou du canal de Panama, si justifié et conforme aux principes du droit, peut être comparé à la protestation injustifiée et dépourvue de toute validité contre le minage des ports nicaraguayens, aussi réel puisse-t-il être et aussi amies que puissent être les compagnies du Panama, du Libéria et du Japon, dont les navires ont subi des avaries et dont les ressortissants ont été blessés lorsque les navires ont heurté les mines. Le navire soviétique ne les préoccupe pas parce qu'il appartient à l'"empire du mal" et parce que, à les entendre, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a eu l'audace de fournir des armes au peu-

ple nicaraguayen pour lui permettre de repousser les agressions.

91. Le 25 février, deux bateaux de pêche nicaraguayens ont coulé après avoir heurté des mines dans les environs de Bluefields. Le correspondant du *New York Times*, Stephen Kinzer, a cité dans sa dépêche de ce jour-là des personnalités du Gouvernement sandiniste, disant que "les dernières attaques ont montré un degré sans précédent de coordination et d'entraînement qui ne pouvait être assuré que par la CIA".

92. Nous savons, bien entendu, que le fait que M. William J. Casey, directeur de cette branche bienfaitrice du Gouvernement des Etats-Unis, ait dit aux comités des services militaires et des renseignements de la Chambre et du Sénat que la CIA continuerait d'appuyer les rebelles, appelés également *contras* et que, pour cela, il fallait de 20 à 50 millions de dollars cette année et près de 50 millions de dollars de plus l'année suivante ne signifie nullement que le Gouvernement des Etats-Unis souhaite nuire au Gouvernement indépendant et souverain d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, comme le Nicaragua.

93. Rien n'est plus loin de leurs objectifs si purs. Comme l'a affirmé la représentante des Etats-Unis il y a quelques jours, il se fait que Washington aime profondément les Indiens Mosquitos et a demandé aux *contras* — ces fils putatifs de Somoza, qui a tant fait pour les autochtones nicaraguayens — de détruire les écoles, les hôpitaux, les ponts et les routes construites par les Sandinistes, parce qu'ils prétendent vouloir les alphabétiser, les éduquer, les vacciner contre les maladies, les loger convenablement et faciliter leur communication avec les autres citoyens, et que cela pourrait aller à l'encontre de la philosophie nationale de la grande démocratie yankee, qui non seulement est fondée sur la persécution, l'extermination et la spoliation des Sioux, des Pueblos, des Comanches, des Dakotas et autres habitants originaux de cette partie du continent, mais encore se sent heureuse et tranquille lorsque — comme les Noirs dans les bantoustans d'Afrique du Sud — les petits Indiens se trouvent entassés dans les "réserves" ou dans les prisons, où, avec les Noirs et les personnes d'origine hispanique, ils viennent grossir la fraction majoritaire des résidents habituels. Ce n'est pas par discrimination — c'est une chose qui n'existe pas dans de grand empire — mais parce que la liberté, qui fait que tous sont égaux devant la loi, se plaît à leur jouer de mauvais tours et, tout comme les citoyens de ces "minorités" ont plus que leur part de chômage ils ont aussi leur part de "délinquance" et de pauvreté.

94. Les contre-révolutionnaires, comme l'indique l'article cité du *Philadelphia Inquirer* "disposent d'un fonds de 24 millions de dollars approuvés l'an dernier par le Congrès. On s'attend que les fonds soient épuisés au mois

de juin et cette fois le Congrès a interdit à la CIA d'utiliser ses fonds pour des "urgences", comme elle l'a fait auparavant pour financer les rebelles. Cela fait partie d'un arrangement entre le Congrès et le Gouvernement pour permettre que se poursuive l'opération clandestine, alors même que la Chambre des représentants a voté à deux reprises en 1983 pour y mettre fin".

95. Le but de ce que l'on a appelé l'opération clandestine — bien que la presse en parle tous les jours, seule la représentante des Etats-Unis semble croire que cette opération soit secrète — n'est pas de renverser le Gouvernement de reconstruction nationale mais, pour reprendre les mots de l'*Inquirer*, "de l'obliger par la pression à adopter une attitude plus conciliatrice à l'égard des Etats-Unis". En d'autres termes, il s'agit seulement, par la coercition militaire, économique, politique et diplomatique, d'imposer à ce groupe entêté de révolutionnaires qui insistent pour être indépendants le retour au bercail de ses comparses apprivoisés. Cela, comme on peut le voir, est en complète harmonie avec les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et ne mérite pas donc l'attention du Conseil.

96. Nous ne devons pas non plus nous préoccuper de l'occupation et de l'utilisation du territoire du Honduras pour réaliser les "opérations clandestines" des *contras* ou pour envoyer des agents de la CIA se livrer à des sabotages ou au minage des ports du Nicaragua. Les manœuvres "Granadero I", en dépit du remplacement du général Alvarez par un autre "ami des Etats-Unis", se déroulent sans problème; l'on a construit, d'après le *Christian Science Monitor*, sept pistes d'atterrissage — "cinq de plus que celles qui avaient été approuvées par le Congrès". Les "Seabees feront l'affaire" — sans aucun doute — à Trujillo, au nord, ou au sud à 32 kilomètres du territoire du Nicaragua.

97. Le plan de tourisme militaire de la CIA se poursuit. Comme l'indique Martin Francis dans *Honduras Update* (vol. 2, n° 6 de mars de cette année) :

"Pour allonger la piste d'atterrissage en vue des manœuvres "Big Pine II", les Seabees ont rasé les maisons et les champs de maïs des habitants sans les indemniser par la suite pour les pertes qu'ils ont subies. D'autres, à Trujillo, se plaignent de ce que la prostitution soit devenue un problème sérieux depuis qu'a commencé les manœuvres "Big Pine II" et l'économie locale a été sérieusement compromise."

98. L'occupation du Honduras par les forces yankees, renforcées récemment par l'envoi de grandes unités navales et de contingents de la 82^e Division aéroportée — celle qui a envahi la Grenade il y a quelque mois — parallèlement au minage des ports, aux incursions aériennes et à l'envoi de vedettes rapides du type Piraña dans les eaux

territoriales du Nicaragua, n'est pas, comme on peut le croire, le prélude à une intervention dans ce pays ou dans le pays voisin, El Salvador. Au contraire, il s'agit de mesures "pour intimider" le Gouvernement sandiniste et pour protéger le processus démocratique salvadorien "made in USA" avec des escadrons de la mort et un grand chaos électoral.

99. Voilà pourquoi il ne faut pas écouter ce que disent les délégués honduriens de la Parole de Dieu au Pape Jean Paul II, dans leur missive adoptée par leur Assemblée nationale le 15 novembre dernier, lorsqu'ils déclarent :

"On voit partout des avions de guerre, des véhicules étranges que l'on appelle des tanks (que nous n'avions jamais vus), des soldats étrangers et des soldats honduriens qui sont nos fils, nos frères, des fils de paysans comme nous. Ils veulent nous apprendre à haïr nos frères dont ils nous disent qu'ils sont des communistes au Nicaragua, en El Salvador, au Guatemala et au Honduras même."

La missive poursuit :

"Dans nos campagnes, nous n'avons vu que des personnes humbles, pauvres, vivant dans la misère, sans terre à labourer, sans logement, sans centres hospitaliers, sans eau potable, sans routes et sans électricité. Beaucoup de nos enfants meurent par manque d'alimentation suffisante ou de médicaments. Et la Parole de Dieu nous oblige à aimer, à servir, à construire un monde meilleur."

La lettre se termine ainsi :

"Beaucoup de nos compagnons, ardents animateurs de la Parole de Dieu et certains membres du clergé qui vivent avec nous dans la misère et partagent notre espoir ont été arrêtés — certains sont mêmes morts — parce qu'ils nous ont enseigné à pratiquer l'Évangile et à vivre dans nos communautés avec l'enseignement de Puebla" — ils parlent bien sûr de la Conférence épiscopale qui a eu lieu à Puebla (Mexique) en 1979 — "et avec l'enseignement de nos évêques honduriens..."

100. Voilà, soit dit en passant, la situation qui règne dans une "démocratie représentative" que Washington préconise et dont il fait l'éloge. Je ne suis donc pas certain que les fidèles de la Parole de Dieu ne se voient pas qualifiés demain de crypto-communistes par la délégation des États-Unis ou qu'ils soient condamnés à périr dans une opération clandestine, mais non plus secrète, de M. Casey. Après tout, ce d'Aubuisson anormal n'a-t-il pas assassiné l'archevêque de San Salvador pour sauvegarder la "démocratie" militaire et proyankee qu'il aspire à présider aujourd'hui avec la bénédiction de ses amis du Nord ?

101. Les voies de la "démocratie représentative" sont mystérieuses mais simples. Voilà comme preuves manifestes les destinées communes des gouvernements constitutionnels de Jacobo Arbenz au Guatemala, de Juan Bosch en République dominicaine et de Salvador Allende au Chili. Si le Président constitutionnel entreprend des transformations ou des réformes ayant une véritable portée économique et sociale, les chevaliers du M. Casey du moment cherchent un homme de main empressé, et au nom de la démocratie représentative, sans autre forme de procès, renversent ce président. Si, en revanche, c'est une oligarchie tyrannique et répressive qui se trouve menacée par un mouvement populaire, le M. Casey du moment prête main forte à un président réformiste séditieux — qui peut s'appeler Napoléon — pour demander le plus rapidement possible une aide militaire volumineuse, des conseillers par douzaines et, si cela s'avérait nécessaire, l'intervention des Marines habituels de la bonne vieille époque de la canonnière et "du gros bâtons", ces mêmes "grenadiers" ou certains qui leur ressemblent qui, aujourd'hui, se promènent en chemisette portant l'emblème des caravelles avec l'épée en croix — bien que personne ne doute de leur nature pirate — par les rues de Tegucigalpa.

102. Pour conclure, je dirai que nous nous trouvons devant une manifestation de "double talk", de "double-think" et même de "double act" du Gouvernement américain car, tandis que, comme il est dit dans la Bible, la vérité est proclamée partout sur les places publiques, lorsque les Casey, les Weinberger, les Iklé et les autres porte-parole du Gouvernement insistent sur la nécessité de financer les activités des contre-révolutionnaires somozistes et, en général, sur celle d'adopter des mesures qui, en soi, violent le droit international et donnent à penser en outre qu'une intervention yankee se prépare en El Salvador ou au Nicaragua, le Président Reagan, le Secrétaire d'État Shultz et la représentante permanente auprès des Nations Unies proclament, sans rougir le moins du monde, qu'ils sont partisans de la solution pacifique et négociée proposée par la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela connue sous le nom "d'initiative de Contadora".

103. Nous avons lu, avec un intérêt renouvelé, les déclarations des présidents du Mexique et de la Colombie, au cours de la visite faite par ce dernier au grand pays andin, réaffirmant leur engagement indéfectible à l'égard de l'option de négociation pour résoudre les conflits de l'Amérique centrale et demandant la cessation de l'envoi de forces militaires dans la région. C'est le sens aussi des déclarations prononcées par le Président de la Madrid, au Brésil, et tout au long de son périple à travers notre Amérique.

104. Il est évident qu'il ne suffit pas de souscrire en paroles à l'initiative de paix latino-américaine. Les Gouvernements de Contadora, inspirés comme ils le sont par un profond désir de trouver une solution authentique, qui

soit nôtre, aux problèmes de l'Amérique centrale, doivent prendre d'urgence des mesures pour garantir que toutes les parties, et en particulier les Etats-Unis, apportent un appui réel à leur démarche.

105. Il faut faire cesser les manœuvres militaires et navales d'intimidation contre le Nicaragua, le minage de ses ports, la violation de ses frontières, l'assujettissement militaire croissant du Honduras et les desseins d'intervention de l'impérialisme et tout acte, quel qu'en soit l'auteur, qu'il s'agisse d'un Etat de la région ou de l'extérieur, contraire aux principes et aux accords du Groupe de Contadora.

106. Le Conseil doit condamner l'escalade de l'agression contre le Nicaragua, le minage de ses ports, qui représente un danger grave et démontré pour la navigation internationale et le libre commerce, et les tentatives faites par certains Etats, que je n'ai pas besoin de mentionner, en vue de faire échouer l'initiative de paix latinoaméricaine alors qu'ils accusent les autres de faire ce qu'eux mêmes sont en train de faire.

107. Nous espérons que les membres de cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies ne se laisseront pas ensorceler par le chant des sirènes de ceux qui se sont rendus dans nos terres pour les assujettir et les piller, ceux qui, comme le disait Herr Kessinger à Don Gabriel Valdés dans un épisode qui révèle sa nature arrogante et fasciste mais aussi sa profonde ignorance de l'histoire, nous considèrent comme "le Sud où rien n'a d'importance et où rien d'important ne se fera jamais", et qu'ils adopteront une résolution digne des principes et objectifs que les fondateurs ont consacrés dans la Charte des Nations Unies.

108. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

109. M. SAHNOUN (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser les félicitations très chaleureuses de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, charge à laquelle vous apporterez certainement les qualités reconnues d'homme de dialogue et de diplomate avisé. Vous assurez la relève de notre ami M. Arias Stella, du Pérou, auquel je voudrais dire ma haute appréciation pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil à un moment où celui-ci était sollicité par un ordre du jour très chargé.

110. C'est la sixième fois que le Nicaragua donne au Conseil de sécurité l'occasion de se pencher sur la situation dangereuse qui prévaut aux frontières de ce pays dont le peuple fêtera, cette année, le cinquième anniversaire à peine de la révolution sandiniste.

111. L'escalade des actions militaires menées contre la population, le territoire et des centres économiques nicaraguayens prend de plus en plus des dimensions inquiétantes. Par les moyens mis en œuvre, par la portée des dommages qu'elles causent, ces actions militaires de plus en plus nombreuses et meurtrières revêtent en effet les caractéristiques d'une réelle guerre conventionnelle, bien que non déclarée. Elle s'accompagne, au plan international, d'efforts laborieux de simplification des dimensions de la situation et ce en vue d'émuquer la vigilance de la communauté internationale et d'obtenir que les interpellations et les appels du Nicaragua se perdent dans l'incrédulité des uns et l'indifférence des autres. Pourtant, s'il subsistait encore le moindre doute sur la nature et la gravité de la situation imposée au Nicaragua au moment où son représentant au Conseil de sécurité rapportait une série d'attaques aériennes de son territoire, les nouvelles successives faisant état de dommages causés par des mines, dans plusieurs ports du Nicaragua, à des navires de commerce battant pavillons de différents pays et à leur équipage viennent témoigner de ce que la violence utilisée contre le Nicaragua est une réalité tangible qui ne connaît ni mesure ni limite.

112. Ce développement, particulièrement lourd de signification quant à son objectif et lourd de conséquences pour l'économie nationale du pays et la navigation maritime internationale peut constituer, à lui seul, une raison suffisante pour une prise de position énergique de la part du Conseil de sécurité. L'histoire ancienne et contemporaine enregistre de nombreux conflits majeurs liés à la navigation maritime et la définition de l'agression adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1974, dans sa résolution 3314 (XXIX) identifie précisément le blocus des ports d'un Etat parmi les actes hostiles justiciables de la qualification d'"agression".

113. Cependant, le soutien spectaculaire apporté à la subversion contre ce pays ainsi que les infiltrations de groupes armés qui n'hésitent pas à détruire des objectifs essentiellement économiques et à commettre des exactions contre les populations civiles prouvent, s'il en est besoin, que ce qui est visé ce n'est ni plus ni moins que la déstabilisation de ce pays et, au-delà, celle de toute la région.

114. Devant une situation qui porte en elle les germes d'une évolution périlleuse pour l'Amérique centrale comme pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne se hissera au niveau de ses responsabilités que si, à partir de faits dont la matérialité est établie, il prescrit les remèdes appropriés plutôt que de favoriser d'interminables échanges sur les vertus comparées de différents systèmes politiques, économiques et sociaux.

115. Le Mouvement des pays non alignés n'a pas manqué de communier ardemment avec le peuple du Nicara-

gua au fur et à mesure que s'intensifiait la menace extérieure contre ce pays. C'est ainsi que les différentes instances du Mouvement des pays non alignés, y compris une session ministérielle extraordinaire de son Bureau de coordination tenue à Managua en janvier 1983, n'ont cessé et ne cessent de réclamer en faveur de ce pays le plein respect de principes cardinaux du droit international contemporain, tels que ceux de la souveraineté nationale, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence et de la non-intervention. De la même manière, notre Mouvement ne cesse de prodiguer ses encouragements aux efforts du Groupe de Contadora pour le nécessaire règlement pacifique des différends existant entre les Etats de la région centraméricaine, confiant qu'il est dans le génie propre des peuples de cette région et dans leur aptitude à édifier le devenir commun de conviabilité harmonieuse auquel ils aspirent.

116. La délégation algérienne a eu l'occasion de faire observer, au cours d'un débat antérieur du Conseil sur la situation en Amérique centrale, que cet organe devait à la confiance placée en lui par le Nicaragua l'occasion précieuse qui lui était offerte de mettre en œuvre les ressources de la diplomatie à des fins préventives. L'Assemblée générale, à travers son examen de la situation en Amérique centrale et la résolution 38/10 qu'elle a adoptée par consensus à sa trente-huitième session, au cours de la 53^e séance que j'ai eu l'honneur de présider, s'y est résolument attachée.

117. L'Assemblée générale avait alors unanimement condamné

“Les attaques lancées de l'extérieur et dirigées contre des installations stratégiques du Nicaragua, telles qu'aéroports et ports maritimes, réserves énergétiques et autres objectifs dont la destruction compromet gravement la vie économique du pays et met en danger des centres où la population est dense.”

et demandé instamment

“aux Etats de la région, ainsi qu'aux autres Etats, de s'abstenir d'entreprendre ou de poursuivre des opérations militaires ayant pour objet d'exercer une pression politique, qui puissent aggraver la situation dans la région et entraver l'effort de négociation entrepris par le Groupe de Contadora d'un commun accord avec les gouvernements des pays d'Amérique centrale.”

118. Il importe donc qu'une dynamique de recherche de la paix dans la justice et la liberté soit substituée de toute urgence à l'engrenage incontrôlable de la violence agressive. Dans cette perspective, le devoir de retenue s'impose de droit aux protagonistes directs et indirects de la situation conflictuelle dans la région et s'accroît, au double plan moral et politique, pour ceux auxquels leur statut au

sein même de cet organe assigne une responsabilité particulière dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

119. Le Conseil de sécurité doit être mis en position d'infléchir le cours actuel des événements pour qu'ultimement les peuples d'Amérique centrale puissent bénéficier des bienfaits de la paix et promouvoir leur développement économique et social.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. M. AL-ALFI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que nous vous voyons assumer les fonctions de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, d'autant plus que vous représentez un pays ami, connu pour l'appui incessant et impartial qu'il donne à tous les peuples qui luttent pour la liberté et le maintien de leur indépendance face à la politique agressive et aux complots des forces de l'impérialisme dans différentes régions du monde. Nous sommes persuadés que, grâce à votre sagesse et à votre compétence, vous pourrez faire en sorte que les travaux du Conseil soient couronnés de succès.

122. Nous ne pouvons manquer en outre d'exprimer nos félicitations à votre prédécesseur, le représentant du Pérou, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

123. Hier à peine [2526^e séance], le Conseil était saisi de la plainte de la Jamahiriya arabe libyenne contre des actes de provocation de la part des Etats-Unis visant à compromettre l'indépendance et la souveraineté de la Libye. Les délégations qui ont participé au début ont été unanimes à condamner énergiquement les actes de provocation perpétrés par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne; de plus, elles ont affirmé leur solidarité avec la Jamahiriya, qui fait face à la politique agressive et terroriste que mènent l'impérialisme américain contre le peuple de ce pays dans le contexte de l'escalade incessante de l'agression et du complot sionistes impérialistes contre nos peuples arabes, dans le but de renforcer la présence militaire américaine dans la région et d'y étendre l'hégémonie américaine.

124. Aujourd'hui, le Conseil examine la plainte du Nicaragua contre la politique et les pratiques américaines agressives qui visent à saper son indépendance et sa souveraineté et à menacer sa sécurité et sa stabilité.

125. La conclusion qu'on peut tirer de ces discussions et de ces plaintes de deux Etats dont les peuples ont choisi la voie d'un développement socio-économique indépendant, c'est que le Gouvernement des Etats-Unis est le

principal responsable des causes de tension, d'instabilité et de menace à la paix dans le monde entier. Ce gouvernement menace la paix et la stabilité de tous les peuples qui aspirent à la liberté et à l'indépendance et de tous les Etats émancipés qui luttent pour renforcer leur indépendance. Il commet des actes d'agression contre des Etats indépendants et souverains et proclame son hostilité à l'aspiration des peuples à un développement socio-économique indépendant et à une indépendance politique.

126. Alors que, selon le principe fondamental de la Charte des Nations Unies tous les Etats ont l'obligation de ne pas compromettre la souveraineté, l'indépendance politique ni l'intégrité territoriale d'autres Etats et de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force, nous voyons que les forces de l'impérialisme, dirigées par l'impérialisme américain, violent ce principe en menant une politique d'agression et commettent des actes flagrants d'invasion et d'agression contre des Etats indépendants et des peuples en lutte. Ces forces cherchent également à saper la paix mondiale, à créer des foyers de tension et à compromettre la situation internationale. Du fait de cette politique américaine d'agression, diverses parties du monde connaissent toujours des situations explosives.

127. Le Nicaragua, pays pacifique d'Amérique centrale, qui édifie une société nouvelle dans des conditions économiques difficiles, est soumis à divers actes de provocation, à des menaces et à des pressions militaires, économiques et politiques de la part des Etats-Unis et de leurs laquais. Ces actes de provocation et d'agression ont atteint leur point culminant à la suite de l'envoi de navires de la flotte des Etats-Unis au large du Nicaragua, du minage de ses ports, de la menace de recours à la force contre la révolution sandiniste, d'actes de sabotage et de manœuvres militaires qui menacent la sécurité et la stabilité du peuple du Nicaragua.

128. Le Conseil a été témoin de la vaste condamnation, par la communauté internationale, de ces actes d'agression qui sont contraires à la Charte et aux principes du droit international et qui représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales; ces actes ont en outre entraîné la mort de nombreux citoyens nicaraguayens innocents et causé d'importants dommages aux infrastructures économiques essentielles du pays.

129. Tout en réaffirmant sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua qui résiste aux actes d'agression et de provocation des Etats-Unis, le Yémen démocratique demande à la communauté internationale d'appuyer le Nicaragua en butte aux complots américains visant à saper son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et à s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous condamnons également toute tentative des Etats-Unis, directe ou indirecte — c'est-à-dire par l'intermédiaire de ses laquais, les mercenaires survivants du

régime de Somoza — de perpétrer des actes d'agression contre le Nicaragua.

130. Un appel est lancé au Conseil pour qu'il affirme son appui au peuple et au Gouvernement du Nicaragua et aux autres peuples d'Amérique latine qui doivent faire face aux menaces d'escalade militaire, au blocus économique et à l'ingérence dans leurs affaires intérieures de la part du Gouvernement américain, pour qu'il mette un terme au mépris cynique manifesté par les Etats-Unis à l'égard de la communauté internationale et pour qu'il les dissuade de leur politique agressive pour laquelle ils utilisent tout leur potentiel militaire, politique et matériel.

131. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est la représentante des Seychelles. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

132. Mme GONTHIER (Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous dire tout d'abord combien je suis heureuse de vous voir diriger avec tant de compétence les travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais également féliciter le représentant du Pérou pour la manière diligente dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

133. La République des Seychelles a pour tradition de faire de brèves déclarations à l'Organisation des Nations Unies et de rester dans le sujet. Nous nous tiendrons à cette tradition.

134. Aujourd'hui, je suis venue une fois de plus dénoncer la politique d'agression de forces étrangères à l'encontre du Nicaragua, politique caractérisée par toutes sortes de menaces, telle la tentative de blocus du littoral nicaraguayen, violant ainsi les principes les plus élémentaires du droit international.

135. Le peuple de la République des Seychelles dépend de la mer pour sa survie et pour sa subsistance. Sans un comportement civilisé dans la navigation internationale, nous serions étranglés. Par conséquent, les nouvelles selon lesquelles les ports du Nicaragua seraient minés, provoquant des pertes en vies humaines et des dommages à plusieurs navires étrangers, nous préoccupent beaucoup. Le degré de perfectionnement de l'équipement utilisé et des techniques employés nous inquiète. Des actes de ce genre sont alarmants car il y a toujours la possibilité de représailles et, en faisant boule de neige, cela pourrait causer des dommages à d'autres navires, aggravant les tensions existantes. Nous protesterions quelle que soit la zone minée, même si cela était le détroit d'Ormuz. Le droit, les normes du droit international et le comportement civilisé doivent être respectés et mis en œuvre par la communauté internationale.

136. Ceux qui patrouillent aujourd'hui l'océan Indien pour garantir un passage libre et sûr alors que la situation de paix qui y règne ne justifie aucune protection devraient, par obligation morale, envoyer leurs navires en Amérique centrale afin de faire respecter la notion de liberté de navigation qu'ils chérissent tant, la liberté qu'ont les navires de toutes les nations du monde d'utiliser dans la paix les différents océans. Le terrorisme en haute mer internationale devrait être puni et dénoncé.

137. La République des Seychelles continuera à appuyer le droit du Nicaragua à l'indépendance et nous demandons au Conseil non seulement d'exprimer sa vive préoccupation devant la situation en Amérique centrale mais d'exiger que ceux qui sont responsables de la violation du droit international cessent immédiatement leurs activités illégales. Le Conseil a pour responsabilité primordiale d'assurer la paix et la sécurité internationales. C'est une responsabilité qu'il doit exercer.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

139. M. MARTÍNEZ (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, au nom de ma délégation et en mon propre nom, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je félicite également M. Arias Stella pour la manière juste et excellente dont il a dirigé le Conseil au mois de mars.

140. Mon gouvernement a toujours appuyé le droit de tous les pays de vivre dans la paix et dans la sécurité, sans aucune ingérence étrangère. A cet égard, notre souci a toujours été d'assurer le respect scrupuleux du droit de nos voisins à l'autodétermination tout en défendant notre propre droit à l'autodétermination pour renforcer la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tant.

141. Malheureusement, la situation complexe en Amérique centrale rend difficile la réalisation d'une telle aspiration, qui est en même temps un droit inaliénable des peuples. Mon pays a dû parcourir un difficile et tragique chemin, à la recherche de cet objectif et, s'il a progressé sur ce chemin, c'est tout simplement grâce à la volonté manifeste et résolue de démocratie et de la majorité du peuple salvadorien et à la compréhension et à la solidarité de pays amis. Cela contraste avec l'intervention étrangère ouverte, comme celle du Nicaragua, dans nos affaires intérieures, intervention qui prend la forme concrète d'un appui militaire, logistique et de propagande aux groupes armés qui, dans mon pays, essaient de renverser par les armes un gouvernement constitué légitimement sur la base de la volonté souveraine du peuple. Le Nicaragua, pays dont les propres soucis de sécurité sont à l'origine

de cette réunion du Conseil, a été dénoncé à plusieurs occasions par mon gouvernement pour avoir adopté des attitudes et commis des actes qui représentent nettement une intervention dans nos affaires intérieures et qui ont pour but de déstabiliser le gouvernement légitimement élu par le peuple salvadorien.

142. Nous avons entendu le représentant du Nicaragua qualifier dans son intervention notre processus électoral de "façade de démocratie [*voir 2525^e séance, par. 60*]. Ces qualificatifs venant des plus hautes personnalités sandinistes, ont suscité des protestations de notre part et ont contribué à augmenter les tensions dans la région.

143. La position du Nicaragua est de chercher une solution politique particulière à notre conflit interne. Outre le fait que cette position représente une ingérence très claire dans nos affaires intérieures, elle méconnaît la volonté du peuple d'élire démocratiquement ses propres gouvernants — volonté qui s'est exprimée dans les élections du 28 mars 1982 et lors d'une claire démonstration de civisme au cours des élections du 25 mars dernier. La position du Nicaragua méconnaît également la volonté du peuple salvadorien de promouvoir l'harmonie et l'entente nationale en invitant tous les secteurs sociaux et politiques à participer aux élections comme formule politique pour trouver une solution pacifique et éminemment salvadorienne à notre propre conflit.

144. Par conséquent, nous nions l'affirmation du Nicaragua selon laquelle c'est dans le dialogue avec ceux qui ont pris les armes pour former un gouvernement en El Salvador que réside la solution qui nous permettrait de venir à bout de la crise dans la région. Nous pensons au contraire que pour parvenir aux racines de la crise dans la région, il faut que cesse toute ingérence étrangère et que le Nicaragua adopte une attitude respectueuse, conciliatrice et cesse d'appuyer les groupes de guérilleros.

145. Donnant une preuve tangible de ce que nous disons, nous voulons mentionner qu'au cours du mois dernier seulement, le Gouvernement salvadorien a adressé plusieurs notes de protestations à Managua, rejetant les déclarations désobligeantes faites au sujet du processus électoral d'El Salvador par le Président du Conseil d'Etat de ce pays et par le Ministre de la défense. De même, il y a eu des protestations formelles devant les déclarations d'appui à la guérilla salvadorienne faites par le commandant Henry Ruiz. La communication faite récemment par le Ministère de la défense du Nicaragua selon lequel il pourrait y avoir des mines acoustiques dans les ports de la région, du Panama au Guatemala, posées par des mouvements centraméricains, ont également suscité les protestations de notre gouvernement qui dénonce à nouveau aujourd'hui la collaboration étroite et les liens de logistique qui existent entre les groupes de guérilleros et le gouvernement sandiniste.

146. Il est évident que les manœuvres et les déclarations politiques de ce gouvernement, outre le fait qu'elles ajoutent au climat de méfiance qui règne en Amérique centrale, cherchent à dissimuler la détérioration sociale et la grave situation économique que connaît le Nicaragua. Nous savons tous que cette situation est due au fait que l'engagement politico-démocratique pris devant l'Organisation des Etats américains en 1979 n'a pas été respecté et que les dirigeants sandinistes détiennent le monopole du pouvoir politique et militaire.

147. En diverses occasions El Salvador a adopté une attitude prudente face à la conduite hostile du Gouvernement sandiniste vis-à-vis du Gouvernement salvadorien. Toutefois, aujourd'hui, nous tenons à dire au Gouvernement sandiniste qu'avant de prescrire des solutions à des conflits internes qui ne le regardent pas, il ferait bien de s'efforcer de trouver les formules susceptibles de régler ses propres conflits sociaux.

148. Le Gouvernement d'El Salvador tient à déclarer que la paix est une aspiration de la société qu'on réalise jour après jour. Il faut que les gouvernants soient déterminés à la réaliser et à la sauvegarder. C'est dans cet esprit que nous avons accepté le dialogue proposé par les pays du Groupe de Contadora et que nous nous efforçons actuellement, au sein du Groupe technique, de développer les 21 points du Document exposant les objectifs visés [S/16041, annexe] au nombre desquels celui de "promouvoir, dans les cas où il y a eu des divisions profondes au sein de la société, des mesures de réconciliation nationale qui permettent la participation de tous, conformément à la loi, aux processus politiques de caractère démocratique". On y trouve par ailleurs une vaste gamme de mesures destinées à entreprendre la pacification de la région, comme par exemple, "d'interdire l'installation de bases militaires étrangères sur leur territoire ainsi que toute autre forme de présence militaire étrangère" et "de mettre en place des mécanismes internes de contrôle visant à empêcher le trafic d'armes à partir du territoire d'un pays quelconque de la région vers celui d'un autre".

149. Nous déplorons que le Nicaragua persiste à ignorer le Groupe de Contadora et à réclamer la convocation de cet organe mondial, lequel a également accordé son appui aux efforts régionaux de paix. Les craintes et les revendications du Nicaragua devraient être discutées au sein du Groupe de Contadora. Nous insistons auprès du Nicaragua pour qu'il contribue à renforcer cet organisme régional et pour qu'il adopte une attitude de conciliation car seul le compromis nous permettra de résoudre nos problèmes.

150. El Salvador n'appuie pas le projet de résolution qui circule de manière officieuse et qui a été présenté par le Nicaragua exclusivement.

151. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

152. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous adresser les sincères félicitations de la délégation éthiopienne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité par le mois d'avril. Tout en vous souhaitant plein succès dans vos fonctions, j'aimerais, par votre intermédiaire, dire notre profonde gratitude au représentant du Pérou pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

153. Chaque fois que des menaces armées et des actes d'agression de sources trop connues se multiplient contre lui, le Nicaragua porte invariablement son cas devant le Conseil de sécurité. Cette fois encore, la situation est la même. Le récent minage des ports maritimes du Nicaragua, qui a déjà provoqué des morts et des dommages matériels, constitue une escalade du conflit et un blocus virtuel du pays. Avec son éloquence et sa lucidité habituelles, le représentant du Nicaragua a, preuves à l'appui, expliqué au Conseil combien ces événements sont graves, comme l'est du reste l'ensemble de la situation en Amérique centrale. Il faut reconnaître qu'il a présenté son cas en se fondant sur la justice et la raison.

154. Malheureusement, il ne semble pas que l'on ait même tenté de répondre à ces accusations, voire de les rejeter. Au contraire, l'on a essayé de détourner l'attention de ces accusations en insistant sur des questions qui ont peu ou pas de rapport avec le fond du débat et qui relèvent de la juridiction interne du Nicaragua. Une fois de plus, l'on nous dit que le Gouvernement du Nicaragua n'a pas tenu sa promesse d'organiser des élections libres et de "rétablir la démocratie". Si une telle promesse a jamais été faite, c'est au seul peuple nicaraguayen qu'elle a pu l'être et le droit légitime de réclamer que cette promesse soit tenue n'appartient qu'au peuple du Nicaragua. Aucun autre gouvernement, si puissant soit-il, ne peut se substituer au peuple du Nicaragua dans ce domaine ou prétendre être le gardien de ses intérêts. Ce que nous avons vu au Conseil vendredi dernier, par conséquent, n'est que l'affrontement entre la raison et la puissance.

155. Le Nicaragua doit aujourd'hui faire face, à l'intérieur du pays, aux activités meurtrières et dévastatrices de bandits contre-révolutionnaires organisés, financés, entraînés et armés par le Gouvernement des Etats-Unis. A l'extérieur, il est confronté non seulement aux énormes pressions économiques et financières, mais également à la perpétuelle menace d'invasion des forces armées des Etats-Unis et du Honduras. Les manœuvres militaires communes continues Etats-Unis-Honduras constituent un danger croissant pour la paix et la stabilité du Nicaragua et acquièrent ainsi de nouvelles dimensions et de nouveaux

objectifs. C'est dire qu'à notre époque les manœuvres militaires ne peuvent plus être considérées comme de simples exercices de préparatifs militaires. Elles représentent malheureusement un moyen sophistiqué de pression et d'intimidation.

156. Plus regrettable encore est la participation active du Gouvernement du Honduras à ces activités hors-la-loi. Le Honduras est à présent une énorme base militaire comportant tout un réseau de camps, de dépôts, d'aéroports et autres installations militaires, dont l'objectif politique n'est autre que de renverser par la force le Gouvernement légitime du Nicaragua. Que le gouvernement d'un pays en développement, dont le peuple a des liens historiques et culturels aussi forts avec le peuple du Nicaragua, dont il partage les problèmes du sous-développement et des aspirations communes, puisse, en collusion avec une superpuissance, s'attaquer à un voisin petit et faible, est à mon avis une énormité historique. Aussi le jugement de l'histoire pèsera-t-il lourdement sur les responsables.

157. Pour replacer les choses dans la perspective appropriée, il faut reconnaître que le Nicaragua n'est pas la seule cible de l'intervention militaire impérialiste; ce ne sera pas non plus la dernière tant que les ambitions impériales de domination mondiale persisteront et tant que le règne du droit et les justes causes des peuples du monde en développement continueront d'être soumis aux objectifs stratégiques tels que les perçoivent les puissants. Nous, en Ethiopie, considérons la menace à laquelle le Nicaragua doit faire face comme une menace pour notre pays et notre peuple. Nous comprenons et partageons ses préoccupations, car nous pourrions aussi nous trouver face à des problèmes semblables et être menacés par le même adversaire puissant. C'est pourquoi non seulement nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua frère, mais aussi nous condamnons vigoureusement tous actes de subversion, d'agression et d'intimidation commis contre ce pays.

158. Nous aurions souhaité qu'en s'acquittant de sa responsabilité principale à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité joue un rôle plus actif et plus positif en ce qui concerne les nombreuses plaintes que le Gouvernement nicaraguayen a portées à son attention. Tout en reconnaissant l'influence positive que les débats du Conseil ont eue sur l'appui public à la cause nicaraguayenne, on ne saurait nier que le Conseil se doit encore d'adopter une mesure constructive pour dissuader les responsables d'avoir recours à la menace et à la force en Amérique centrale, en particulier contre le Nicaragua. Cela, bien entendu, n'est pas sans raison : le fait même que les Etats-Unis fassent partie de cette instance a, comme ils l'ont fait dans de nombreuses autres occasions, paralysé le Conseil et l'a empêché de prendre des mesures.

159. En outre, les Etats-Unis, avec leur immense puissance politique, économique et militaire et toute leur influence, ont également partiellement réussi à stopper le processus de Contadora, malgré leur appui verbal pour le Groupe de Contadora et le processus de Contadora. C'est vraiment très regrettable, car les gouvernements du Groupe de Contadora ont besoin de tout l'appui possible. Nous leur demandons instamment de ne pas désespérer; nous les encourageons, au contraire, à rassembler toute leur volonté et tout leur poids pour faire progresser le processus de paix qu'ils ont amorcé avec tant de courage. Nous lançons également un appel à toutes les parties au conflit en Amérique centrale, et notamment au Gouvernement des Etats-Unis, pour qu'elles accordent à ce processus de paix leur appui et leur coopération véritables.

La séance est levée à 18 h 45.

NOTE

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1).